

Profession de foi des candidat-e-s de la liste

« Le sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous »

Cette liste est soutenue par le SNEP-FSU

Toutes les instances propres à l'UNSS (Conseil Départemental, Conseil Régional, Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'UNSS) doivent être de véritables lieux de réflexion et de décision, qui trouvent leur richesse dans les échanges que permet la présence des différents acteurs et interlocuteurs du sport scolaire.

Représentant·es des AS, (et seul·es membres élu·es des instances), nous sommes les relais privilégiés de la vie des AS et des districts. Nous portons les préoccupations et les attentes de l'ensemble des acteurs et actrices du sport scolaire qui contribuent à son rayonnement.

Nous inscrivons notre candidature collective dans le prolongement des actions des élu·es sortant·es. Par nos interventions et nos votes, nous continuerons à contribuer à consolider les avancées pour la reconnaissance et la pérennisation de l'UNSS. Nous continuerons également à défendre le sport scolaire du second degré sur les plans statutaire et réglementaire (pour les AS et pour l'UNSS) ainsi qu'au niveau de son fonctionnement (subventions, budgets, valorisation des différentes pratiques).

Les candidat·es qui se présentent sur les listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous » agiront en faveur d'un Service Public du Sport Scolaire du second degré :

- organisé au sein et sous la responsabilité de l'Éducation Nationale au travers de la présidence de droit du chef d'établissement, du forfait de 3 heures indivisible pour tout·es les enseignant·es d'EPS (titulaires, TZR, stagiaires ou contractuel·les), des moyens financiers matériels et humains, du respect du cadre statutaire et réglementaire ;
- avec pour objectif d'assurer l'accès du plus grand nombre d'élèves à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, dans une perspective d'apprentissage de progrès, de plaisir et de prise de responsabilités ; pour une contribution limitée des familles et une diversification des formes de pratiques et de rencontres ;
- dans le cadre d'une approche d'un sport émancipateur refusant les discriminations de tous ordres ;
- au sein duquel entraînements, rencontres et formation à un exercice réel de la vie associative et au fonctionnement démocratique de l'UNSS se conjuguent en s'épaulant.

Au sein de l'UNSS, les enseignant·es d'EPS doivent être associé·es collectivement aux décisions, aux choix concernant les contenus, les formes de pratique, le fonctionnement et l'organisation du sport scolaire dans le cadre des instances obligatoires, mais également dans le cadre des réunions de début et de fin d'année scolaire entre tous les animateurs et animatrices d'AS des territoires.

Les rencontres inter-établissements sont au cœur du fonctionnement du service public du sport scolaire du second degré. Ces rencontres sont une des finalités d'un engagement régulier chaque mercredi dans toutes les AS du territoire.

Pour nous, cela passe par :

- des subventions ministérielles en hausse permettant une augmentation des crédits d'animation ;
- l'intégration de l'existence et du développement du sport scolaire du second degré (en particulier au niveau des installations sportives mises à disposition, des aides aux transports, des subventions) dans la politique sportive des collectivités territoriales ;
- des crédits d'animation à destination des AS qui pratiquent dans les districts chaque mercredi et pas seulement à destination des publics cibles ou des événements promotionnels ponctuels. Même s'ils constituent « des vitrines » importantes pour l'UNSS, nous continuons de penser que les événements nationaux et internationaux ne doivent pas être privilégiés au détriment des compétitions locales ;
- des services (départementaux et régionaux) de l'UNSS disposant des moyens humains, matériels et financiers renforcés pour mener à bien leur rôle à chaque niveau et conforter le lien AS / UNSS ;
- des conditions de fonctionnement favorisées au sein des établissements scolaires sans lesquelles le sport scolaire ne peut ni jouer son rôle ni se développer : **libération du mercredi après-midi** et d'autres créneaux dans l'emploi du temps des élèves, facilitation des transports (au plan financier et administratif). De plus, la mise en place dans les établissements de dispositifs en concurrence avec le sport scolaire n'a pas lieu d'être.

Les enseignant·es d'EPS sont les maillons essentiels du sport scolaire du second degré. L'engagement dont elles et ils font preuve au quotidien doit être considéré comme une richesse pour le Service Public d'Éducation. Leur investissement et la capacité collective à concevoir et à innover doivent être mieux reconnus et valorisés.

La reconnaissance officielle de la fonction de coordonnateur/coordonnatrice de district doit maintenant trouver une traduction financière à la hauteur des tâches organisationnelles qui lui incombent (augmentation d'IMP, intégration dans le service, prise en compte de cette fonction pour les promotions de grade...). Elle doit aussi se prolonger par la reconnaissance des fonctions de secrétaire et de trésorier·e d'AS.

La fonction de représentant·e des AS dans les structures UNSS doit être considérée à la juste hauteur des missions qu'elles et ils y remplissent. Les élu·es doivent disposer des moyens adéquats de communication pour assurer leur mandat, rendre compte de leur activité et de leurs interventions auprès des AS qui les ont élu·es.